

Les crédits

• (1550)

De 1992-1993 à 1993-1994, les transferts aux personnes et aux provinces augmenteront de 1,7 p. 100, tandis que les dépenses de fonctionnement totales des ministères auront diminué de 0,8 p. 100.

Malgré l'ampleur des récentes compressions, le gouvernement a l'intention de respecter son engagement en ce qui a trait au Plan vert. Même si une diminution de 10 p. 100 du financement de cette initiative a été annoncée dans l'exposé économique de décembre dernier, le financement du Plan vert a augmenté de 64,7 millions de dollars par rapport aux niveaux prévus pour 1992-1993. D'autres changements visant le financement du Plan vert dans le Budget des dépenses découlent du Budget de 1992, qui comportait une réaffectation de sommes pour les années à venir.

Les initiatives en matière de contrôle des dépenses ne se limitent pas seulement à l'imposition de restrictions financières aux activités courantes. Par suite du budget de février 1992, nous avons poursuivi les activités de restructuration par la suppression, la fusion ou la consolidation d'une quarantaine d'organismes. On estime que ces rationalisations se traduiront par des économies de 56,6 millions de dollars en 1993-1994.

Le principe du recouvrement des coûts par l'imposition de frais d'utilisation est de plus en plus populaire comme mode de perception de recettes pour financer des services qui ne profitent qu'à une faible portion de la population. Du même coup, cette pratique libère les contribuables de l'obligation de payer pour des services qu'ils n'utilisent pas. Compte tenu des pressions qui sont exercées sur notre pays pour qu'il réduise le déficit public au moyen surtout d'une diminution des dépenses de l'État et non de hausses d'impôt, le gouvernement accorde la priorité aux programmes qui profitent à tous les Canadiens.

En pratiquant le recouvrement des coûts par l'imposition de frais d'utilisation, le gouvernement tente d'offrir des services améliorés qu'il ne pourrait fournir autrement, tout en faisant le meilleur usage possible de ressources qui se font rares. Cette pratique favorisera aussi l'émergence d'une attitude davantage axée sur la prestation de services tarifés en fonction du marché au sein de l'administration, cette dernière devenant plus attentive aux besoins des clients.

Pour aider les ministères à mettre en oeuvre le recouvrement des coûts, nous avons, ces dernières années, présenté et adopté plusieurs lois au Parlement. En raison de l'application accrue de la formule, le montant recueilli chaque année grâce aux frais d'utilisation a doublé depuis

huit ans pour passer à plus de 3 milliards de dollars. On s'attend à ce que cette tendance se maintienne.

Les mesures que je viens de décrire ne constituent qu'un échantillon des nombreuses initiatives que le gouvernement cherche actuellement à faire adopter. C'est grâce à sa volonté de réforme que le gouvernement continuera de garantir la prestation de services de qualité supérieure aux Canadiens à un coût raisonnable.

Enfin, le Budget des dépenses principal de 1993-1994, dont la Chambre est maintenant saisie, montre que le gouvernement est sérieux quand il parle de mesures d'austérité et de réformes qui profiteront à tous les Canadiens. Compte tenu de nos succès à ce jour, je sais que nous sommes sur la bonne voie et j'ai confiance que les Canadiens feront bon accueil aux changements que nous proposons et que nous envisageons dans les domaines de la réduction des coûts et de l'amélioration des programmes.

Nous prendrons ces mesures afin de pouvoir organiser et gérer les programmes de l'État de manière à garantir le maintien de la prospérité pour tous les Canadiens.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une question de nature générale et une question subsidiaire sur un point de détail. Je ne m'attends pas à ce que le député soit en mesure de répondre à cette dernière, mais je la pose à tout hasard.

Je me demande si le gouvernement tient sérieusement à dégraisser la fonction publique et à réduire les coûts autant qu'il le dit. Il me semble qu'il supprime surtout les choses qui le gênent. À bas la Commission de réforme du droit, le Programme de contestation judiciaire et tout ce qui le gêne sur le plan politique! Tout cela au nom du dégraissage. Par contre, il ne touche pas aux organismes nettement trop gros qui ne le dérangent pas.

Le député affirme que le gouvernement a essayé de comprimer ses dépenses. Quelles mesures concrètes et sérieuses a-t-il prises à cette fin? Comment s'y est-il pris pour examiner sérieusement ces programmes?

Je sais que les gouvernements provinciaux s'attaquent sérieusement au problème. Je connais personnellement le ministre des Finances de la Colombie-Britannique. Je connais aussi le trésorier de l'Ontario. Ils ont dû étudier la situation de tous les ministères, un à un, essayant de voir ce qui était vraiment essentiel, de maintenir les services vraiment utiles, et ils ont éliminé le reste, le superflu.

• (1555)

J'ai parcouru les documents. Ils font état de milliards et de milliards de dollars de dépenses. Prenons l'exemple de l'Administration du pipe-line du Nord à laquelle nous avons versé 469 000 \$. Je sais pertinemment que cet organisme a été créé dans les années soixante-dix, sous